

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 novembre 2025

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025**

**2025 DILT 13** Budget annexe des transports automobiles municipaux – décision modificative n°1 pour l'exercice 2025.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance du 17 au 20 décembre 2024 ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance du 3 au 6 juin 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2025, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de décision modificative n°1 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère

Article 1 : La décision modificative n°1 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 est arrêtée conformément aux états annexés à la présente délibération. Le montant total des crédits votés demeure inchangé tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Article 2 : La Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**